

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AOUT 2012 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE TRENTE AOUT, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 24 AOUT 2012, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Étaient présents : Alain BRANCOURT, Raymond VITRY, Viviane NEBOUT, Yves BOILLIN, Maria HAMY-CALCADA, Thérèse MATHIRON, Abel BARBIER, Martine CLEMENT, Michèle VAILLARD, Frédéric COLLE, Jean-Sébastien VIENNET

Étaient absents excusés : Gilles LEMUNIER (Procuration à Raymond VITRY), Alain FLACELIERE (Procuration à Viviane NE BOUT).

Étaient absents : Joël LEVITTE – Laurent HARDY

Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

MARCHÉ DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Le Maire présente le rapport de dépouillement des offres pour les travaux de viabilisation du lotissement de la Garenne ; marché passé selon une Procédure Adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics).

Compte tenu de la vérification et de l'analyse des offres, le Conseil Municipal attribue le marché décomposé en 3 lots comme suit pour un montant total de travaux de 808 304,09 € TTC :

- lot n°1 : terrassement : EUROVIA
- lot n°2 : aménagement des espaces verts : DUC et PRENEUF
- lot n°3 : enrobés et trottoirs : ROGER-MARTIN

et délègue tout pouvoir au Maire pour la signature du marché et toutes les pièces y afférant.

TRAVAUX

Le Maire précise que :

- suite à l'ouverture des plis pour les travaux du surpresseur, des offres complémentaires ont été demandées pour compléter les dossiers.
- qu'une réunion de chantier a eu lieu pour les travaux de voirie du lotissement des Côtéaux qui devraient débuter prochainement.

INSTAURATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T)

Le Conseil Municipal décide d'instituer à compter du 1er Septembre 2012 l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) au bénéfice des agents communaux des cadres d'emplois des adjoints administratifs, techniques et des agents spécialisés des écoles maternelles (13 agents catégorie C). L'attribution individuelle versée mensuellement, sera modulée pour chaque agent en tenant compte de sa manière de servir dans l'exercice de ses fonctions. Il sera appliqué un montant de référence annuel selon les textes de loi (avec un coefficient multiplicateur de 1 révisable).

FOURNISSEUR REPAS CANTINE

M. VITRY informe le Conseil Municipal du changement de fournisseur des repas du restaurant scolaire suite à différents problèmes liés à la livraison des repas. Les prix du repas et des heures de garderie restent inchangés pour l'exercice 2012/2013.

.../...

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU POTABLE

Compte tenu des prévisions budgétaires 2012, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits complémentaires pour financer les études liées aux travaux du surpresseur, soit la somme de 11 000 € à l'article 203 en section d'investissement.

FORET COMMUNALE

- AFFOUAGES 2012/2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix d'inscription de la part d'affouages à 15 € (règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public). Les inscriptions seront reçues en Mairie du 03 septembre au 01 octobre 2012.

VENTE DE HOUPPIERS

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des houppliers à 4,50 € le stère à compter du 1^{er} septembre.

- VENTE DE HETRES

Le Conseil Municipal donne son accord à l'Office National des Forêts pour la vente de 90 m³ de hêtres dans la parcelle N°76 à l'Office National des Forêts au prix de 4 500 €, soit 45 € le m³. La parvenue à la Commune après déduction des frais d'exploitation s'élève à 2 070 €, soit 23 € le m³.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Maire rappelle que le projet de Plan Local d'Urbanisme a été bloqué pendant plusieurs mois en attendant la signature du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T. TITANOBEL). Considérant que l'arrêté définitif a été signé le 29 Juin 2012, il convient de reprendre l'étude. Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles, forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Le Conseil Municipal approuve ce P.A.D.D.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide d'appliquer un nouveau forfait pour couvrir les charges de gaz et d'électricité, soit la somme de 10 € qui sera facturée en complément du tarif de location dès le 1^{er} Janvier 2013.

MODIFICATION STATUTS DU S.I.C.E.C.O

Le Maire informe le Conseil Municipal du souhait du SICECO d'ajouter une compétence optionnelle intitulée « infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la liste de ses attributions.

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à cette nouvelle compétence.

CONTRIBUTION FINANCIERE POUR UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal accepte le devis établi par ERDF pour la contribution financière due par la Collectivité pour l'extension du réseau d'électricité devant servir à alimenter les quatre pavillons prochainement construits rue de Bourgogne ; M. VITRY précise que la commune est responsable et propriétaire du réseau basse tension et doit en partie financer les opérations d'extension dans le cadre de la loi SRUH.

ENCAISSEMENT CHEQUES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser pour le compte de la Commune 4 chèques correspondant à des remboursements de la compagnie d'assurance.

ACHAT TERRAINS

Le Conseil Municipal répond favorablement à la proposition d'un administré de céder à la commune deux parcelles d'une superficie totale 41 ares 03 au lieu dit « sur l'étang neuf ».

.../...

DEMANDE D'AIDE A LA CONSTITUTION DE FONDS POUR LA BIBLIOTHEQUE

Mme NEBOUT rend compte de son entrevue avec les responsables de la Médiathèque de Côte d'Or et précise que la Collectivité peut prétendre à une subvention pour aider au financement de l'achat d'ouvrages documentaires pour adultes

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que tous les critères étaient réunis, charge le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

SUBVENTIONS

- Le Maire fait part des remerciements des associations de l'Entraide Cantonale et de l'A.D.M.R. pour la subvention allouée en 2012.

- Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 € à la section de l'Union Nationale des Combattants de PONTAILLER SUR SAONE pour aider au financement du nouveau drapeau qui comporte désormais les 19 communes du Canton et à l'équipement du jeune porte-drapeau de l'Association.

RAPPORTS SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les rapports d'activités 2011 dressés par la SAUR pour les services d'eau potable et d'assainissement. Ils peuvent être consultés par le public aux heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

REFECTION STATUES DE LA CHAPELLE

En complément de sa délibération en date du 27 Février 2012, le Maire présente les devis retenus pour la restauration de deux statues. Le Conseil Municipal charge le Maire de la conduite administrative du dossier de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne.

TOUR DU PAYS SAONE VINGEANNE 2013

Le Conseil Municipal renouvelle son souhait d'accueillir la 8^{ème} édition du Tour du Pays Saône Vingeanne en 2013 et accorde comme chaque année une subvention de 400 € pour aider au financement de cette épreuve cycliste.

CHOIX DES NOMS DES RUES DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Après présentation du plan du futur lotissement de la Garenne, le Maire demande de définir le nom des deux rues principales et de l'impasse. Le Conseil Municipal fixe son choix comme suit :

- Impasse de la Garenne
- Rue des Aubépines
- Rue des Vergers

M. BRANCOURT :

* RAPPELLE :

- les règles de civilité à observer pour les horaires de travaux de bricolage, de tonte,
- l'interdiction de faire du feu dans les jardins,
- les nuisances, les plaintes liées à la divagation des chiens et des chats et les aboiements

* INFORME de la nouvelle réglementation (arrêté municipal en date du 01 Septembre) pour le stationnement sur l'aide de camping-car :

- limité à 7 Jours consécutifs pour les campings-cars
- interdit aux caravanes et tentes

La séance est levée à 20 h 30

Le Maire

Alain BRANCOURT